



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la recherche

Question écrite n° 17169

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a ses declarations (18 avril 1994) et a celle de M. le Premier ministre, demande a M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche de lui preciser les perspectives concretes de son action ministerielle tendant a « redonner a la recherche sa juste place au sein de la societe », en reconnaissant qu'elle « constitue un enjeu strategique ». Cette action devait notamment tendre, selon le Premier ministre, a « redefinir le role et la place des organismes publics de recherche », decloisonner la prise des decisions et leur mise en oeuvre, par « une concertation permanente et evolutive », entre politiques, scientifiques et industriels.

Texte de la réponse

Suite a la consultation nationale sur la recherche, le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche va engager differentes actions visant a rationaliser et dynamiser le dispositif de recherche publique. Tout d'abord, le ministere mettra en place differents instruments (comite d'orientation strategique place aupres du ministre, contrats pluriannuels avec les organismes de recherche) lui permettant a la fois de retrouver une vision strategique du devenir de la recherche nationale et de mobiliser les organismes autour de priorites nettement identifiees. Une attention particuliere sera portee sur la place respective de chaque organisme de recherche dans le dispositif francais, de maniere a tirer le meilleur parti des specificites de chacun et a developper la concertation entre eux. Des programmes seront lances sur des thematiques scientifiques transversales, s'appuyant sur des actions incitatives adaptees, afin de mobiliser le potentiel de recherche publique sur des themes consideres comme prioritaires (par exemple les sciences du vivant, l'environnement, la recherche spatiale, l'emploi, l'energie ou l'agro-alimentaire), de le dynamiser et de le federer au service de la strategie nationale de recherche. La politique de creation de poles d'excellence regionaux sera poursuivie et sera integree dans les schemas regionaux de l'enseignement superieur et de la recherche, en cours d'elaboration. Une meilleure presence de la recherche francaise sera recherchee au plan international, notamment communautaire. Le developpement de la recherche industrielle sera encourage : les organismes de recherche seront incites a cooperer davantage avec les entreprises et a developper leurs efforts en matiere de developpement technologique ; diverses mesures d'accompagnement de l'innovation dans les P.M.I. seront mises en oeuvre ou renforcees. Enfin, une reflexion d'ensemble sera menee sur la politique de l'emploi scientifique, pour assurer le renouvellement du potentiel humain des organismes de recherche et des universites et la mobilite entre organismes de recherche, etablissements d'enseignement superieur et entreprises. En lançant ces differents chantiers, le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche souhaite donner a la communaute scientifique nationale une place plus ouverte sur les preoccupations du monde socio-economique, tout en consolidant la presence de la recherche francaise dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17169

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3846

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5172